

DEC121222DR07

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC080150DAJ du 23 décembre 2008 portant nomination de Mme Amandine Lhéritier-Chabran aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision n° DEC090117DR07 du 11 juin 2009 portant nomination de Mme Bernadette Périchon aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines ;

Vu la décision n° DEC121087DR07 du 3 avril 2012 portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, et de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Bernadette Périchon, responsable du Service des Ressources Humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du Service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2012

Bertrand Minault
Délégué régional